



## Préparation à l'examen de Directeur d'établissement d'enseignement artistique

Pour l'accès à cette préparation, un **test** est programmé. En fonction de votre résultat au test, vous pouvez être orienté(e) en **Tremplin** (formation de remise à niveau) avant de suivre la **Préparation** :  
**Tremplin Maîtrise de la communication écrite** (analyse, synthèse, argumentation) **36 h / 6 jours**

	<b>Spécialité Arts plastiques</b>	<b>Spécialité Musique</b>
<b>Epreuves d'admissibilité</b>	<b>Apprendre en autonomie</b> <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> <b>Présentiel : 6 h / 1 jour</b> <b>Distanciel : 3 h / 0,5 jour</b>  <b>Rédaction d'une note de synthèse sur dossier</b> <i>Méthodologie – 3 devoirs – 1 examen blanc – 3 webinaires de correction</i> <b>Présentiel : 18 h / 3 jours</b> (dont 3 h dédiées au examen blanc) <b>Distanciel : 18 h / 3 jours</b> (3 h par devoir soit au total 9 h pour 3 devoirs)	<b>Apprendre en autonomie</b> <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> <b>Présentiel : 6 h / 1 jour</b> <b>Distanciel : 3 h / 0,5 jour</b>  <b>Etude de cas</b> <i>Méthodologie – 3 devoirs – 1 examen blanc – 3 webinaires de correction</i> <b>Présentiel : 12 h / 2 jours</b> (dont 3 h dédiées au examen blanc) <b>Distanciel : 15 h / 2,5 jours</b> (3 h par devoir soit au total 9 h pour 3 devoirs)
<b>Apport de connaissances</b>	<b>Culture territoriale</b> <b>Présentiel : 6 h / 1 jour</b> <b>Distanciel : 18 h / 3 jours</b>	<b>Culture territoriale</b> <b>Présentiel : 6 h / 1 jour</b> <b>Distanciel : 18 h / 3 jours</b>
<b>Epreuves d'admission pour les admissibles</b>	<b>Entretien avec le jury</b> <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> <b>Présentiel : 9 h / 1,5 jours</b> <b>Distanciel : 3 h / 0,5 jour</b>	<b>Entretien avec le jury</b> <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> <b>Présentiel : 9 h / 1,5 jours</b> <b>Distanciel : 3 h / 0,5 jour</b>

Pour connaître la programmation annuelle des préparations, consultez la rubrique Préparations des concours et examens du site de la délégation.

**L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen.  
L'inscription au concours ou à l'examen est une démarche personnelle que vous devez réaliser vous-même auprès du centre de gestion organisateur.**